

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1560

Artikel: Etrangers : l'identité dédoublée
Autor: Danesi, Marco
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1021379>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'identité dédoublée

L'intégration des enfants issus des migrants italiens et espagnols tord le cou aux lieux communs. Une étude récente trace le profil d'une génération qui réussit sa vie sans trahir ses origines.

On peut être italien ou espagnol et vivre en Suisse comme des Suisses. Ce sont les «secondos» et «secondos»; des jeunes adultes, qui ont aujourd'hui entre 18 et 35 ans, nés de parents étrangers ou arrivés en Suisse encore enfants. Samir, cinéaste zurichois de père irakien, a lancé le mot en 1993 dans un documentaire intitulé *Babylon 2* (il est aussi l'au-

teur du récent *Forget Baghdad*). Le terme monopolise les médias alémaniques après un 1^{er} mai 2002 agité. Les «secondos» sont accusés, à tort, d'avoir orchestré les désordres. Depuis un an, c'est aussi le nom d'une association basée à Zurich qui réclame, avec humour et sens du marketing, le droit d'être d'ici malgré des origines étrangères. Phénomène plutôt suisse alémanique, il touche, sans le dire, bon nombre d'immigrés en Suisse romande.

Révision du droit de la nationalité

Il s'agit, avant tout, de réduire les délais d'attente et de maîtriser les dérives bureaucratiques (le va-et-vient insoluble entre Confédération, cantons et communes) pour toute une génération d'étrangers nés en Suisse ou qui ont accompli la majorité de leur scolarité obligatoire dans le pays (cinq ans au minimum). On propose en outre l'introduction du droit du sol pour les étrangers de la troisième génération (les «terceros»). La diminution de la durée du séjour nécessaire à la naturalisation ordinaire est aussi à l'ordre du jour; elle peut s'étendre jusqu'à douze ans actuellement. Le droit de recours serait enfin à la portée des candidats recalés. Finalement, il est prévu de limiter les frais pour l'ensemble de la procédure; ils varient actuellement, suivant les cantons et les communes, entre 500 et 50 000 francs. Le Conseil national a approuvé la révision. Le Conseil des États doit encore se prononcer. Le peuple tranchera en dernier.

L'intégration en deux générations

Les «secondos» sont maintenant une catégorie sociologique, voire anthropologique, officielle. Le Fonds national de la recherche scientifique vient de leur consacrer une étude. Réalisée par Claudio Bolzman, Rosita Fibbi et Marie Vial, elle examine le processus d'intégration des enfants issus de la migration espagnole et italienne dans les villes de Genève et de Bâle. À parents et à milieux sociaux semblables, les étrangers, naturalisés ou pas, s'en sortent aussi bien que les Suisses à l'école et au travail. C'est la nouveauté. Elle contredit l'image galvaudée d'une deuxième génération engluée dans des filières de formation dévaluées et des emplois bas de gamme.

Bref, la mobilité sociale est une réalité. Les enfants ont pris le relais et ont amélioré leur situation. Les parents étaient manœuvres ou sommeliers, les enfants sont comptables ou employés de commerce. La tertiarisation de l'économie ne connaît pas les barrières nationales.

Les origines ne s'effacent pas

En revanche, l'identité des étrangers est clairement marquée par leur double appartenance. Elle est biculturelle. Ni assimilés ni séparés, les «secondos» vivent au cœur de deux univers à la fois. Ils sont ballottés entre le pays d'origine, ses attaches familiales et linguistiques, et le pays d'accueil via l'école, le travail, les associations et les amis. C'est la complexité qui prédomine, parfois l'équivoque. Plus suisses que les Suisses, mais dépourvus souvent de la nationalité, donc encore étrangers. Et ni vraiment Italiens ni Espagnols; étranger dans leurs pays d'origine. Ils sont l'un et l'autre; il est impossible de choisir. Leur identité est composite. C'est un assemblage original qui rapproche les influences et les pratiques sans les confondre ni les distinguer. On pourrait les appeler des «suissétrangers». Nostalgiques de Guillaume Tell et gourmands de familiarités méridionales.

La naturalisation accentue ce paradoxe. Les naturalisés penchent vers un certain conformis-

me qui favorise des trajectoires sociales à succès et assure le bien-fondé de leur condition binationale dont ils ne peuvent pas se débarrasser. Les non-naturalisés se tournent plus volontiers vers les pays de provenance et affirment leur différence de façon plus bruyante parfois, sans pour autant se départir de leurs pratiques quotidiennes franchement assimilées.

La forte revendication «d'égalité formelle» - des droits politiques pour les étrangers accompagnés d'une naturalisation facilitée, voire automatique pour la troisième génération - est le corollaire de l'«intégration dans la différence» caractéristique des «jeunes d'origine immigrée à la vie sociale helvétique». Encore étrangers et déjà Suisses. «Secondos»: ceux qui viennent après mais qui ne sont pas les seconds. *md*

Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial, *Secondos - Secondas*, Seismo, Zurich, 2003.

www.secondas.ch
www.secondo.net

Une réalité statistique incertaine

Il est difficile de déterminer le nombre de jeunes issus des migrations et établis en Suisse. La distinction entre parents et enfants nés en Suisse ou arrivés avant leur dixième anniversaire est absente des statistiques. De plus, les étrangers naturalisés ne sont pas pris en compte. Néanmoins en 2001, les Italiens de la deuxième génération seraient 140 000 parmi les 316 000 résidents en Suisse alors que les Espagnols seraient environ 25 000 sur 81 000.

On peut aussi estimer qu'environ un tiers des étrangers est né ou entré en bas âge en Suisse; soit 475 000 personnes sur une population d'un million et demi d'immigrés.